

## MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 octobre 2024, à 20 h 00, à la salle du conseil, située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon.

Présents : M. Gérard Grenier, maire. MM. Gérard Ruel et Patrick Bacon, conseillers. Mmes Chantal Gagné, Jocelyne Bérubé et Valérie Simard, conseillères.

Absente : M. Alain Fradette, conseiller.

Les membres présents forment le quorum ; la séance est présidée par M. Gérard Grenier, maire.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 par M. Gérard Grenier, maire de Lac-au-Saumon. Mme Cintia Fontaine, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

### **2024-10-154**                      **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour rédigé ainsi en laissant l'article divers ouvert :

#### **ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2024**

1. Ouverture de la rencontre
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024
4. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2024
5. Présentation et approbation des comptes au 30 septembre 2024
6. Période de questions réservée au public (10 minutes)
7. Appui fermeture du bureau de poste de Sainte-Florence
8. Approbation budget révisé de l'Office d'habitation août 2024
9. Approbation de la liste de ventes pour taxes – arrérages 2022
10. Demande de PIIA – lot 3 414 803 – enseigne sur devanture
11. Demande de dérogation mineure – lot 3 415 091- 2<sup>e</sup> conteneur
12. Demande CPTAQ 446188 – bassin incendie de GDS
13. Dépôt des états comparatif
14. Divers
  - 24.01 Dépôt au FFR – programme soutien structurant
  - 24.02 .....
15. Rapport des comités
16. Période de questions réservée au public (10 minutes)
17. Levée de la séance

#### **ADOPTÉE**

### **2024-10-155**                      **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2024**

---

Il est proposé par Mme Chantal Gagné, conseillère, et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024, tel que rédigé.

#### **ADOPTÉE**

### **2024-10-156**                      **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2024**

---

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2024, tel que rédigé.

#### **ADOPTÉE**

2024-10-157

**PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES AU  
30 SEPTEMBRE 2024**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier et des autorisations de paiements de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 14 octobre 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)**

---

Une question est adressée au conseil au sujet des pancartes de travaux dans les rangs.

2024-10-158

**FERMETURE BUREAU DE POSTE DE SAINTE-FLORENCE - APPUI**

---

**CONSIDÉRANT** que l'accès aux courriers est un service essentiel ;

**CONSIDÉRANT** l'étendue des territoires en région et la nécessité de l'accessibilité aux courriers ;

**CONSIDÉRANT** l'impact négatif des fermetures des bureaux de poste sur les communautés en région ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de Sainte-Florence dans ses démarches afin de permettre la pérennité de son bureau de poste.

**ADOPTÉE**

2024-10-159

**APPROBATION BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE D'HABITATION  
AOÛT 2024**

---

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, et unanimement résolu d'approuver le budget révisé de l'Office de l'Habitation de la Matapédia du mois d'août 2024.

**ADOPTÉE**

2024-10-160

**VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER**

---

Il est proposé par Mme Chantal Gagné, conseillère, et unanimement résolu ce qui suit :

- 1- Approuver l'état préparé par la directrice générale/secrétaire-trésorière et soumis au conseil municipal en regard des personnes endettées pour les taxes envers la municipalité;
- 2- Expédier, par courrier recommandé, un avis aux personnes endettées envers la municipalité selon les critères suivants;
- 3- En défaut de paiement de l'impôt foncier depuis 2022 ;
- 4- Ayant un solde supérieur à 100,00\$ ;
- 5- - Donner jusqu'au 31 décembre pour acquitter leur dû ou prendre entente de paiement avec la directrice générale/secrétaire-trésorière. Le 20 mars 2024, les soldes impayés, de même que les immeubles ne répondant pas à ces critères mais étant vendus pour les arrérages par la Commission scolaire des Monts-et-Marrées, seront ajoutés à la liste présentée à la MRC de la Matapédia en conformité à l'article 1024 du Code civil du Québec, afin d'enclencher la procédure de vente pour non-paiement de taxes.

**ADOPTÉE**

**2024-10-161                      DEMANDE DE PIIA – LOT 3 414 803 – ENSEIGNE SUR DEVANTURE**

---

**CONSIDÉRANT**                      que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver cette demande ;

**CONSIDÉRANT**                      que la dimension de l'enseigne est de 32 centimètres de large par 42 centimètres de haut ;

**CONSIDÉRANT**                      les activités commerciales de l'immeuble ;

**CONSIDÉRANT**                      que l'enseigne est posée sur la devanture du commerce et ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'accepter la demande de PIIA du lot 3 414 803 portant sur l'installation d'une enseigne sur la devanture d'un commerce.

**ADOPTÉE**

**2024-10-162                      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 3 415 091 – 2<sup>E</sup> CONTENEUR**

---

**CONSIDÉRANT**                      que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver cette demande ;

**CONSIDÉRANT**                      que le conteneur est situé à l'arrière du bâtiment principal et est dissimulé de toute rue et quartier résidentiel ;

**CONSIDÉRANT**                      que le conteneur serait peinturé de la même couleur que le bâtiment principal ;

**CONSIDÉRANT**                      les activités commerciales du demandeur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère, et unanimement résolu d'accepter la demande de PIIA du lot 3 415 091 portant sur l'installation d'un deuxième conteneur à l'arrière du bâtiment principal.

**ADOPTÉE**

**2024-10-161                      DEMANDE À LA CPTAQ – UTILISATION À D'AUTRES FINS QUE L'AGRICULTURE – GDS VALORIBOIS INC.**

---

**CONSIDÉRANT**                      l'enjeu en approvisionnement en eau, afin de palier le risque d'incendie;

**CONSIDÉRANT**                      que le propriétaire des lots 6 122 669, 6 122 670 et 3 414 056 désire procéder à l'implantation d'un bassin d'incendie avec sa station de pompage sur le lot 6 122 669, ainsi qu'à l'installation d'aqueduc et de puits sur les lots 6 122 670 et 3 414 056 ;

**CONSIDÉRANT**                      que le potentiel agricole des lots et des lots avoisinants est de catégorie 5-7T, 3-3T et de catégorie 3-6T et 3-4W

**CONSIDÉRANT**                      que le potentiel agricole des lots du propriétaires et des lots avoisinant sont majoritairement de classes 5 et 3 selon les données de l'Inventaire des terres du Canada, de qualité moyenne et d'un relief peu favorable à l'exploitation agricole dans ce cas particulier. Que la superficie possible d'utilisation à des fins d'agriculture n'est pas suffisante pour faire de l'agriculture à grande échelle ;

**CONSIDÉRANT**                      que des autorisations à des fins autres qu'agricoles ont déjà été délivrées pour des propriétés environnantes et que les usages prévus ne créent pas davantage d'impact sur les activités agricoles environnantes que les usages actuels ;

**CONSIDÉRANT**                      que le projet observe les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement. Qu'aucun enjeu n'est soulevé par rapport aux établissements de production animale ;

**CONSIDÉRANT**                      que la possibilité d'implanter le bassin à l'extérieur de la zone agricole n'est pas envisageable. Que l'espace est : soit insuffisant, en zone inondable, sans possibilité de permis de déblai, près d'un cours d'eau ;

**CONSIDÉRANT** que le projet n'affecte pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

**CONSIDÉRANT** que le projet n'a pas d'impact sur la préservation pour l'agriculture des ressources d'eau et du sol dans la municipalité et dans la région ;

**CONSIDÉRANT** que GDS Valoribois inc. représente un moteur économique important pour la région du Bas-St-Laurent. Que son exploitation influence plusieurs entreprises et emplois. Que la Matapédia est un territoire considéré comme dévitalisé. Que l'absence de cette entreprise dans la région entraînerait des conséquences dramatiques pour l'économie local;

**CONSIDÉRANT** que le projet n'est pas incompatible avec le plan de développement de la zone agricole, puisque la culture en place peut y demeurer sans contrainte ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, et majoritairement résolu par le conseil municipal de Lac-au-Saumon d'appuyer la demande à la CPTAQ de GDS Valoribois inc. pour l'implantation d'un bassin d'incendie sur le lot 6 122 669, ainsi que pour l'ajout de conduites d'aqueduc et de puits sur les lots 6 112 670 et 3 414 056.

**Mme Valérie Simard se retire du dossier**

**ADOPTÉE**

#### **POINT D'INFORMATIONS ET DIVERS**

#### **RAPPORT DES COMITÉS:**

Les membres du conseil font le point sur les projets et dossiers en cours des différents comités sur lesquels ils sont impliqués.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)**

- Prise d'eau potable
- Berce spondyle

#### **2024-10- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'approuver la levée de la séance, il est 20 h 34.

**ADOPTÉE**

Je, Gérard Grenier, maire de la Municipalité de Lac-Au-Saumon, approuve les résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du 15 octobre 2024. En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

\_\_\_\_\_  
**Gérard Grenier, maire**

\_\_\_\_\_  
**Cintia Fontaine, Directrice générale  
Greffière-trésorière**